

Paris, le 15 juin 2020

**Madame Muriel PENICAUD**  
**Ministre du Travail**  
**127, rue de Grenelle**  
**75007 PARIS**

**Objet : Plan d'hygiène pour les collectivités - Les distributeurs de bobines essuie-mains en tissu sont également hygiéniques.**

Madame la Ministre,

Dans le cadre des mesures visant à contenir la pandémie du COVID 19, plusieurs publications, plusieurs sites prodiguent des conseils concernant les plans d'hygiène destinés aux collectivités, recommandant explicitement ou de manière sous entendue les distributeurs de feuilles en papier.

Un exemple propose la formulation suivante : « Dans toutes les toilettes, un nombre suffisant de distributeurs de savon liquide et de serviettes jetables doit être fourni et réapprovisionné régulièrement.... »

➤ **Essuie-mains à usage unique : Les serviettes en papier ne sont pas les seules**

En précisant expressément que les installations doivent proposer des serviettes jetables, le prescripteur donne l'impression que les serviettes à usage unique sont exclusivement des serviettes en papier et que seules celles-ci sont adaptées à la mise en œuvre des exigences d'hygiène. Ainsi on omet d'évoquer l'image d'un essuie-mains textile professionnel en contrat de location offrant systématiquement la partie textile propre et confortable d'une bobine de tissu, et gérant intrinsèquement le rangement de la partie utilisée, avant sa collecte et son entretien selon un protocole d'hygiène irréprochable.

Malheureusement, il y a souvent un malentendu entre les termes « jetable » et « à usage unique ».

Actuellement cela signifie que de nombreux clients de nos adhérents, y compris des institutions publiques telles que les écoles, mettent fin à leurs contrats de location, sans préavis, concernant des systèmes d'essuie-mains qui utilisent du textile, y compris à mécanisme rétractable, en se référant à ces directives, afin de leur préférer des essuie-mains en papier.

➤ **Les bobines en tissu : Irréprochables du point de vue de l'hygiène**

Cependant, les doutes concernant les distributeurs de bobines en tissu par opposition aux serviettes jetables sont totalement infondés, ce procédé de séchage des mains offrant des garanties d'hygiène tant au niveau des appareils que pour les bobines en tissu à l'intérieur de ces appareils.

.../...

Dans toutes nos blanchisseries industrielles, les bobines de tissu en coton sont traitées efficacement contre les bactéries, les virus et les champignons grâce à un lavage à 60° minimum suivi d'un séchage à 180°. Dans les procédures qualité, des contrôles microbiologiques sont effectués régulièrement au sein de chaque centre de traitement. Les bobines de tissu sont ensuite protégées, depuis leur départ des centres de traitement jusqu'à leur point de livraison.

Quant aux appareils, les distributeurs de bobines textiles propres se caractérisent, entre autres, par le fait qu'ils sont équipés d'un système à deux compartiments grâce à un mécanisme d'enroulement. Ce système permet de garantir que la pièce déjà utilisée du rouleau de tissu est toujours séparée de la partie propre du rouleau. Il offre à chaque utilisateur une portion de tissu à usage unique. Chaque utilisateur reçoit donc une nouvelle portion propre de tissu, pendant que la portion de serviette déjà utilisée est enroulée dans le distributeur. A noter : les distributeurs rétractables permettent un enroulement automatique et immédiat de la portion utilisée afin que l'utilisateur suivant n'entre plus en contact avec elle, quand bien même il n'activerait pas le mécanisme d'enroulement.

Les portions de tissu à usage unique des distributeurs rétractables peuvent également être utilisées dans les zones sensibles comme les lieux de santé, même en période de pandémie.

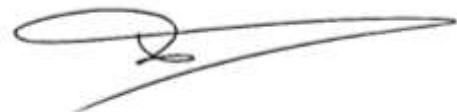
Une étude de l'E.T.S.A. (European Textile Services Association) démontre par ailleurs que, non seulement les appareils distribuant du coton sont ceux sur lesquels les bactéries sont les moins présentes (comparativement aux solutions à base de papier et à diffusion d'air), mais également qu'ils sont au moins aussi efficaces que le papier pour l'élimination des bactéries sur les mains (cf. Annexe 1).

Étant donné que de nombreux utilisateurs ne savent pas que la portion de tissu d'un distributeur à bobine textile propose également une solution à usage unique pour le séchage des mains, nous serions reconnaissants de le mentionner explicitement et de préciser que **les distributeurs à bobine textile répondent aux mêmes exigences d'hygiène qu'une serviette jetable en papier, tout en offrant une solution bien plus écologique et durable.**

Nous sommes tous concernés par une formulation adéquate pour les utilisateurs, qui renseigne sans orienter vers un choix unique. Nous souhaitons que les usagers soient clairement informés, en toute connaissance de cause.

Nous restons à votre écoute afin de répondre à toutes vos questions. Comptant sur votre prise en compte des avantages écologiques de nos essuie-mains en tissu, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président du GEIST  
**Sébastien SDEZ**



P.J. Etude de l'ETSA sur le séchage hygiénique des mains.